

# PV du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 mars 2026

## DÉLIBÉRATIONS

Nombre de Conseillers :  
en exercice : ..... 15  
quorum : ..... 08  
présents : ..... 13  
votants : ..... 15  
pouvoirs : ..... 2

Date de convocation :  
05 mars 2026

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni **le mercredi 11 mars 2026 à 19h00** en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard POURPOINT, Maire de Grézac.

**Présents :** M. POURPOINT Bernard, Maire, Mme de ROFFIGNAC Françoise, adjointe, Mme BELLUTEAU Nathalie, Adjointe, M. AVRARD Cédric, M. BRIVIO Philippe, Mme DIET Marie-Christine, M. GADIOU Dominique, M. GUÉRIN Pascal, M. NEAU François, M. PÉRAUX Christophe, M. SAINTLOS Julien, M. SEGUINEAUD Mickaël, Mme WILLIOT-NICHOLLS France

**Absents excusés :**

M. RAIMOND Bruno avec pouvoir à Mme BELLUTEAU Nathalie, Mme VARENNE Véronique avec pouvoir à Mme DIET Marie-Christine

**Secrétaire de séance :** M SAINTLOS Julien

- Le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2026 ne soulevant aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

### Délibération n° D2026\_01\_01

#### AFFAIRES GÉNÉRALES

### MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOM DE L'ESTUAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-20 et L.5212-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n°57/2009 portant extension des compétences et approbation des statuts du SIVOM du canton de Cozes ;

Vu l'arrêté préfectoral n°41/2010 portant extension du périmètre du SIVOM du canton de Cozes par adhésion des communes de Brie sous Mortagne, Boutenac-Touvent, Floirac, Mortagne sur Gironde et Saint Romain sur Gironde ;

Vu l'arrêté préfectoral n°02/2011 portant modification des statuts du SIVOM du canton de Cozes ;

Vu la délibération D2021\_09\_02 du 16 septembre 2021 du SIVOM Enfance Jeunesse de l'estuaire portant sur la modification du changement de nom ;

Vu la délibération D2025\_12\_01 du 19 décembre 2025 du SIVOM Enfance Jeunesse de l'Estuaire portant sur la modification des statuts ;

Vu le projet de statuts modifiés ;

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,

#### DÉCIDE

- **D'approuver** la modification des statuts du SIVOM comme détaillée ci-dessus ;
- **D'autoriser** le Maire à poursuivre l'exécution de la présente et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

### Délibération n° D2026\_01\_02

#### AFFAIRES GÉNÉRALES

## MODIFICATION DES STATUTS DU SDEER RELATIVE AUX « ACTIVITÉS ACCESSOIRES »

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

- A l'article 2, après le troisième alinéa du d) consacré aux « *Activités accessoires* », il est inséré l'alinéa suivant :  
« *Le syndicat peut réaliser ou participer à la réalisation, au financement et au maintien en conditions opérationnelles d'un Plan corps de rue simplifié ou d'un orthophotoplan compatible avec les exigences de la réglementation anti-endommagement (articles L554-1 et R554-1 et suivants du code de l'environnement). Il peut s'en constituer Autorité locale compétente.* »

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,

#### DÉCIDE

- **De donner** un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité syndical le 24 novembre 2025.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

### Délibération n° D2026\_01\_03

#### AFFAIRES GÉNÉRALES

#### AMÉNAGEMENT FONCIER – CESSIION DE PETITES PARCELLES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre d'un aménagement foncier, et conformément aux articles L121-24 et R121-33 à 35 du Code Rural et de la pêche maritime, des biens peuvent faire l'objet d'une cession entre propriétaires du périmètre d'AFAP sous des conditions de surface (< 1ha50) et de prix (<1500€).

Dans le cadre de l'aménagement foncier de la Commune, cette opportunité a été saisie par certains propriétaires, et validée par la Commission Communale d'Aménagement Foncier.

Ces cessions de petites parcelles ont été publiées au Service de la Publicité Foncière 27 juin 2025 lors du dépôt du PV au SPF de Saintes clôturant l'AFAP.

Le prix des cessions est assimilé à une soulte qui est versée et recouvrée par la Commune conformément à l'article L123-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,

#### DÉCIDE

- **Décide** de percevoir et reverser les indemnités conformément au tableau ci-joint.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

### Délibération n° D2026\_01\_04

#### FINANCES LOCALES

#### APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025 BUDGET PRINCIPAL

M. le Maire s'est retiré de la salle de réunion du Conseil Municipal, et n'a pas participé au vote du CFU du Budget Principal de l'exercice 2025.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de Madame DIET Marie-Christine, Conseillère Municipale, doyenne d'âge de l'Assemblée,  
Après avoir entendu ce jour le CFU de l'exercice 2025,

Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

- **De voter** le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du Budget Principal,
- **D'arrêter** ainsi les comptes :

<u>Investissement</u>		<u>Fonctionnement</u>	
<b>Dépenses</b>	Prévues : ..... 1 440 856,30 € Réalisées : ..... 554 072,65 € Restes à réaliser : ..... 100 000,00 €	<b>Dépenses</b>	Prévues : ..... 1 370 435,77 € Réalisées : ..... 560 381,16 €
<b>Recettes</b>	Prévues : ..... 1 440 856,30 € Réalisées : ..... 692 148,07 € Restes à réaliser : ..... 44 500,00 €	<b>Recettes</b>	Prévues : ..... 1 370 435,77 € Réalisées : ..... 640 023,45 €
<b>Report 2024 :</b>	- 145 905,60 €	<b>Report 2024 :</b>	428 784,13 €
<b>Résultat 2025 :</b>	138 075,42 €	<b>Résultat 2025 :</b>	79 642,29 €
<b>Résultat RAR :</b>	- 55 500,00 €		
<b>Résultat cumulé :</b>	<b>- 63 330,18 €</b>	<b>Résultat cumulé :</b>	<b>508 426,42 €</b>

<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>	
<b>Investissement :</b>	Déficit ..... - 63 330,18 €
<b>Fonctionnement :</b>	Excédent ..... 508 426,42 €
<b>Résultat global :</b>	<b>Excédent global ..... 445 096,24 €</b>

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

#### Délibération n° D2026\_01\_05

#### FINANCES LOCALES

### APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025 BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT LES VIGNOLETTES

M. le Maire s'est retiré de la salle de réunion du Conseil Municipal, et n'a pas participé au vote du CFU du Budget annexe du lotissement "Les Vignollettes" de l'exercice 2025.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de Madame DIET Marie-Christine, Conseillère Municipale, doyenne d'âge de l'Assemblée,  
Après avoir entendu ce jour le CFU de l'exercice 2025, pour le budget annexe Les Vignollettes,  
Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

- **de voter** le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du Budget Annexe Lotissement Les Vignollettes,
- **d'arrêter** ainsi les comptes :

<u>Investissement</u>		<u>Fonctionnement</u>	
<b>Dépenses</b>	Prévues : ..... 350 159,74 € Réalisées : ..... 219 074,80 €	<b>Dépenses</b>	Prévues : ..... 932 201,38 € Réalisées : ..... 219 074,80 €
<b>Recettes</b>	Prévues : ..... 350 159,74 € Réalisées : ..... 69 074,87 €	<b>Recettes</b>	Prévues : ..... 932 201,38 € Réalisées : ..... 219 074,82 €
<b>Résultat 2025:</b>	- 149 999,93 €	<b>Résultat 2025:</b>	0,02 €
<b>Report 2024 :</b>	- 69 074,87 €	<b>Report 2024 :</b>	370 031,64 €
<b>Résultat cumulé :</b>	<b>- 219 074,80 €</b>	<b>Résultat cumulé :</b>	<b>370 031,66 €</b>

	<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>
<b>Investissement :</b>	Déficit..... - 219 074,80 €
<b>Fonctionnement :</b>	Excédent..... 370 031,66 €
<b>Résultat global :</b>	<b>Excédent global ..... 150 956,86 €</b>

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

### Délibération n° D2026\_01\_06

#### FINANCES LOCALES AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 BUDGET PRINCIPAL

Après avoir approuvé le CFU de l'exercice 2025 du budget principal,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,  
Constatant que le CFU de l'exercice 2025 fait apparaître :

En section de fonctionnement :

- un excédent de : ..... 79 642,29 €
- un excédent reporté de : ..... 428 784,13 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : ..... 508 426,42 €

En section d'investissement :

- un excédent de : ..... 138 075,42 €
- un déficit reporté de : ..... - 145 905,60 €
- un déficit des restes à réaliser de : ..... - 55 500,00 €

Soit un besoin de financement de : ..... 63 330,18 €

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

#### DÉCIDE :

- **d'affecter** le résultat de l'exercice 2025 du Budget Principal comme suit :
 

Résultat de fonctionnement cumulé : excédent.....	508 426,42 €
Besoin de financement en investissement (1068) .....	63 330,18 €
Résultat reporté en investissement (001) : déficit.....	- 7 830,18 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) : excédent.....	445 096,24 €
- **d'autoriser** M. le Maire ou son représentant à signer tout document administratif et comptable corroborant cette décision.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

### Délibération n° D2026\_01\_07

#### FINANCES LOCALES AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT LES VIGNOLETTES

Après avoir approuvé le CFU de l'exercice 2025 du budget du budget annexe Lotissement Les Vignollettes  
*Séance du conseil municipal du 11 mars 2026*

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,  
Constatant que le CFU de l'exercice 2025 fait apparaître :

En section de fonctionnement :

- un excédent de : ..... **0,02 €**  
- un excédent reporté de : ..... **370 031,64 €**  
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **370 031,66 €**

En section d'investissement :

- un déficit de : ..... **- 149 999,93 €**  
- un déficit reporté de : ..... **- 69 074,87 €**  
Soit un déficit d'investissement cumulé de : ..... **- 219 047,80 €**

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE :

- **d'affecter** le résultat de l'exercice 2025 du Budget annexe Les Vignolettes comme suit :

Résultat reporté en investissement (001) : déficit..... **- 219 074,80 €**  
Résultat reporté en fonctionnement (002) : excédent.....**370 031,66 €**

- **d'autoriser** M. le Maire ou son représentant à signer tout document administratif et comptable corroborant cette décision.

Pour : Contre : Abstention :

### Questions diverses

- Réflexions pour l'achat d'un tracteur : Messieurs SEGUINAUD et GADIOU présentent des devis d'achat d'un tracteur avec épareuse, pour faciliter le travail sur la commune. Le matériel actuel pourra être repris. Un accord de principe est donné pour l'acquisition de ce matériel en 2026.
- Monsieur le Maire présente un devis, concernant l'élagage de 15 arbres dans le centre bourg. Le Conseil municipal donne son accord de principe sur cette intervention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50

Le maire, ..... le secrétaire de séance,